

# ATTESTATION LOGEMENT VACANT

Conformément au Règlement du Service Public de Gestion et de Prévention des Déchets, une exonération de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est possible en cas de logement vacant. Est considéré comme logement vacant, un logement vide de tout meuble (non pourvu d'un ameublement suffisant pour en permettre l'habitation).

Je soussigné ..... (Nom Prénom), **propriétaire du logement situé** ..... (adresse) **sur la commune de** ....., **atteste sur l'honneur que ce logement est vide de tout meuble depuis le** ..... (date d'évacuation du mobilier).

① **COORDONNEES (propriétaire du bien) – OBLIGATOIRE pour la suite de votre dossier :**

Adresse de correspondance :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

② **REFERENCES : N° REDEVABLE :**

N° de facture :

N° de titre :

N° de rôle :

③ **JUSTIFICATIFS A FOURNIR :**

- **Photos du logement vide** (obligatoire)
- **Restitution de votre carte de déchèterie** (obligatoire sauf si vous conservez une 2ème résidence sur le territoire)
- **Tout autre document pouvant attester que le logement est vacant** (résiliation de l'abonnement eau ou électricité, facture de déménagement, etc)

La Communauté de Communes se réserve le droit de demander à la commune concernée une confirmation et / ou de réaliser une visite sur place, accompagnée du propriétaire, pour vérifier ces informations.

**Etabli pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :